



Date de dépôt : 25 avril 2023

Rapport

**de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture
et du sport chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand
Conseil relatif à la lutte contre le décrochage scolaire : « Un jeune,
un diplôme, un avenir »**

Rapport de Youniss Mussa (page 2)

Rapport de Youniss Mussa

Le RD 1508 au Grand Conseil relatif à la lutte contre le décrochage scolaire : « Un jeune, un diplôme, un avenir » a été examiné en une séance par la commission de l'enseignement, de la culture et du sport, lors de la séance du 29 mars 2023, sous l'aimable présidence de M. Pierre Nicollier.

La séance a été dévolue à l'audition du Conseil d'Etat, représenté par M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP, suivie de l'acceptation du RD 1508 par l'unanimité de la commission. M^{me} Emery-Torracinta a été accompagnée par M^{me} Liv Ducrocq.

Après avoir entendu la conseillère d'Etat, l'unanimité de la commission a salué le meilleur taux de certification et le travail effectué en la matière. La commission a décidé de prendre acte du rapport.

Nous remercions la procès-verbaliste M^{me} Elise Cairus pour son accompagnement précieux et dévoué de nos travaux.

Séance du 29 avril 2023

M^{mes} Anne Emery-Torracinta et Liv Ducrocq présentent le RD 1508 à l'aide d'un document distribué en séance.

M^{me} Emery-Torracinta commence sa présentation en disant que le rapport divers résume l'école par la mise en évidence d'un certain nombre de points sur la lutte contre le décrochage scolaire, et le but défini est qu'un maximum de jeunes atteignent une certification. Sans diplôme, sans titre, l'insertion professionnelle et sociale est très difficile. Il existe des observations au niveau du taux de première certification. La CDIP veut faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. Les spécificités du contexte genevois ne favorisent pas un taux de certification élevé. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, comme l'importance de la population étrangère et en précarité. Les « étrangers nés à l'étranger » connaissent un taux de certification plus bas. D'autre part, Genève est un canton-ville. Les cantons ruraux ont un taux de certification plus élevé. 85% des emplois à Genève se situent dans le secteur tertiaire. Il y a une forte concurrence sur le marché de l'apprentissage et certains secteurs sont très fermés à la sortie du CO.

En 2020, Genève figure dans le duo de tête des cantons romands, derrière le Valais, affichant le plus haut taux de première certification en Suisse après avoir été en queue de peloton de la Suisse en 2015. Cette place est aujourd'hui occupée par Bâle-Ville. Les chiffres de 2019 et 2020 sont à interpréter en lien avec la période du covid, durant laquelle le taux a baissé. En comparaison avec

d'autres cantons, en 2020, Genève est remonté. Un certain nombre de mesures mises en place portent leurs fruits. Le but est de réduire le décrochage scolaire et d'agir en amont du système scolaire pour favoriser le retour en formation. Depuis la mise en œuvre de FO18, le décrochage des mineurs n'existe quasiment plus. Mais il augmente chez les majeurs. Le but est d'éviter l'effet de seuil. On a quand même peu de recul avec FO18. C'est sur la durée qu'on verra les effets. Il faut aussi observer les effets post-covid. Pour la qualification de la première génération entièrement FO18, le taux de certification des jeunes passés par le pré-qualifiant est plus élevé que les autres et se monte à 10% après 3 ans. Le nombre et la proportion de jeunes issus du pré-qualifiant augmentent.

On a un développement de l'offre de pré-qualification avec 20 filières présentes pour essayer d'avoir une palette de mesures pour répondre à la diversité des profils. Le service des parcours individualisés (PI) propose une solution individualisée avec l'établissement Lullin pour les jeunes avec de très grosses difficultés pour raccrocher dans la filière choisie et, d'autre part, les « parcours pro » pour une remobilisation, l'orientation et l'insertion, et l'expérimentation du monde professionnel. Il existe aussi des stages d'immersion préprofessionnelle d'un mois en entreprise en collaboration avec la FER, des dispositifs externes pour certaines situations complexes nécessitant des prises en charge plus éducatives, thérapeutiques ou axées sur l'insertion avec une collaboration étroite avec plusieurs dispositifs externes dans le cadre de commission d'encouragement à la qualification et à l'intégration professionnelle. Après un passage à PI s'étant révélé peu concluant, le jeune est inscrit à CAP Formations. C'est un dispositif interinstitutionnel pionnier en Suisse créé fin 2013 ayant pour mission d'aider les jeunes de 15 à 25 ans en décrochage scolaire à retourner en formation afin d'obtenir une certification. Cela reste aujourd'hui la porte d'entrée unique pour un majeur qui a décroché. Chaque année, environ 2000 jeunes sont accompagnés ainsi par CAP Formations. Les résultats sont très encourageants. Plus la période de décrochage est longue, plus ce sera difficile de réintégrer la personne. L'interruption moyenne est de 10 mois. La durée médiane est d'un mois et demi de décrochage. Le taux de retour en formation s'élève à 64% et environ 80% des jeunes s'y maintiennent. D'autres mesures existent en amont et en aval qui font la différence, comme le REP qui s'est développé, l'augmentation des postes de soutien à l'école primaire, l'introduction d'équipes pluridisciplinaires. CO22 s'inscrivait dans cette logique, car la question des élèves en échec au cycle n'est pas réglée. En conclusion, quatre ans après l'entrée de FO18, il est encore trop tôt pour faire le bilan, surtout après la période covid qui fausse un peu les choses. Les premiers signes sont cependant

très encourageants, avec une augmentation significative du taux de première certification. Les compétences fondamentales en lecture placent désormais Genève en 2^e place en Suisse. M^{me} Emery-Torracinta demeure pourtant inquiète pour l'avenir, car elle pense qu'avec l'éco-anxiété et la guerre en Ukraine, notamment, de plus en plus de jeunes ont des troubles psychiques. C'est une jeunesse qui ne va pas si bien que ça, même à l'école primaire. Une des attentions du prochain Conseil d'Etat et du prochain Grand Conseil devra être portée sur la santé mentale des jeunes pour limiter les décrochages.

Un député S se réjouit de ces bonnes nouvelles concernant le décrochage scolaire. Il pose une question concernant CAP Formations et demande quel est le processus à suivre, si ce sont les jeunes qui effectuent une démarche ou si CAP Formations va vers eux.

M^{me} Ducrocq répond que les mineurs sont adressés par le service des parcours individualisés, car ils ont réalisé une mesure pré-qualifiante qui n'a pas abouti et ils sont aiguillés ensuite sur CAP Formations. Les majeurs peuvent s'adresser directement à CAP Formations.

Le député S demande quel est le taux de jeunes âgés de 15 à 18 ans qui s'adressent à CAP Formations et ceux qui ne le font pas.

M^{me} Ducrocq répond que CAP Formations accueille 12% de jeunes jusqu'à 18 ans.

M^{me} Emery-Torracinta évoque par ailleurs une note du SRED sur l'observatoire du décrochage.

Le même député S demande combien de jeunes sur ces 12% quittent totalement le système.

M^{me} Ducrocq répond que tous les mineurs y restent, mais que seule la moitié des majeurs y demeurent.

Un député EAG demande s'il y a des chiffres concernant le décrochage scolaire des enfants et s'il y a des données en lien avec le fait qu'ils aient ou non fréquenté une crèche ou un type d'accueil préscolaire.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'en principe les enfants de l'école primaire ne devraient pas décrocher à l'école primaire. Au CO, cela concerne environ une cinquantaine de jeunes.

Le député EAG demande si certaines difficultés scolaires seraient liées à une expérience de socialisation antérieure en crèche ou pas.

M^{me} Emery-Torracinta explique que ce qu'on constate en IP, ce sont parfois de grandes différences entre les enfants ayant fréquenté une structure de la petite enfance ou étant issus de milieux stimulants vs ceux qui n'ont pas été stimulés et vivant dans un milieu de grande précarité.

Un député PLR demande s'il y a une corrélation entre le taux de réussite d'apprentissage dans les cantons qui ont la meilleure certification par rapport au nombre total de jeunes, dans les cantons plus performants qui ont plus d'offres d'apprentissage et plus de certifications de fin d'apprentissage que chez nous, ce qui expliquerait le meilleur taux genevois.

M^{me} Emery-Torracinta répond que les réponses à ces questions se trouveront dans un rapport sur l'apprentissage. Genève est le canton qui a le plus faible taux d'entreprises formatrices. C'est un canton urbain et on pousse à des formations plus longues. Il y a beaucoup de jeunes de 11^e CT qui rêveraient d'aller en apprentissage, mais qui n'ont pas le niveau de compétences ni le savoir-être. Ceux qui pourraient y aller tentent plutôt d'aller dans une formation généraliste, comme le collège.

Un député PDC demande comment s'organisent les stages en entreprise proposés dans le cadre du parcours individualisé, si c'est l'élève qui décide ou si c'est l'entreprise qui fait un appel d'offres. Il aimerait aussi savoir combien il manque d'entreprises pour combler les besoins.

M^{me} Ducrocq répond que, pour les stages, c'est le SPI qui les adresse et qui fait un gros travail de prospection avec les entreprises pour pouvoir proposer des stages. Elle n'a pas entendu qu'il manquait des stages. Au début, on proposait plusieurs stages pour découvrir des métiers, maintenant le processus a été recentré sur la proposition de stages ciblés selon les envies et les affinités des élèves.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il y a des stages aussi bien en centre de formation professionnelle qu'en entreprise, ce qui augmente la chance de décrocher un contrat après, car le but est de mettre le pied à l'étrier.

Le même député PDC demande s'il y a des aides pour l'employeur.

M. Ducrocq répond qu'il y a des aides du service des parcours individualisés, ce n'est pas pénalisant pour les entreprises.

M^{me} Emery-Torracinta ajoute que ce qui est difficile pour les entreprises, c'est la multiplicité des types de stages, c'est quelque chose qu'on constate par exemple dans le milieu de la santé dans lequel on manque de personnel. Si on augmente les places de stage d'un côté, on baisse les places d'apprentissage dans un autre domaine. La collaboration avec la FER avait été d'attirer l'attention sur le fait qu'il y avait des élèves très fragiles qu'il fallait aider. Il n'y a qu'une soixantaine de places de stage pour ces élèves-là, mais elles existent. Ce n'est pas toujours facile de convaincre.

Un député UDC se réfère à la situation des jeunes adultes qui sont à l'aide sociale qui concerne 76% des 18-25 ans. L'aide prévue est un droit, mais il n'y a pas de devoirs liés. Il demande s'il n'y aurait pas une piste pour l'instruction

publique de collaborer avec l'aide sociale et d'imposer un certain devoir aux gens qui touchent l'aide sociale. Deuxièmement, à Uri, 75% des gens qui sortent de l'école obligatoire partent en apprentissage. A Genève, il y a le double de postes vacants que de chômeurs, donc on ne peut pas dire que le travail n'existe pas. Il demande s'il ne vaudrait pas la peine de faire une politique unique.

M^{me} Emery-Torracinta rectifie en disant qu'il n'y a pas trois quarts des jeunes qui sont à l'aide sociale, mais que trois quarts des jeunes de 18 à 25 ans à l'aide sociale n'ont pas de formation ni de certification. Ils ont donc plus de risques de se retrouver au chômage. Il s'agit d'essayer de réinsérer ces jeunes. Concernant la question des devoirs, un projet de loi sur l'aide sociale est traité à la commission des affaires sociales. Les devoirs vont toujours de pair avec les droits. L'art. 12 de la Constitution fédérale stipule que « quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ». Le rôle de l'école et du DIP est de s'occuper des jeunes. C'est une tâche essentiellement portée par l'OFPC, et le but est de coordonner les mesures. Par ailleurs il est vrai que la multiplicité des stages ne rend pas les choses très lisibles. Les cantons ruraux bénéficient de plus d'aide sociale et familiale.

Le député UDC revient sur le décrochage : il connaît une jeune fille d'origine étrangère, arrivée en Suisse à l'âge du cycle et promue au collège. N'ayant pas le niveau en français, elle a redoublé la 1^{re} année, et n'était pas non plus promue ensuite. On peut noter ici un problème d'aiguillage. Au Pérou, par exemple, on utilise les élèves plus âgés pour aider les plus jeunes, et il demande pourquoi cela ne pourrait pas être le cas ici aussi. Les collégiens pourraient aider les enfants au cycle. Il y a l'ARA, mais ce serait bien de le faire systématiquement.

M^{me} Emery-Torracinta se demande si on peut rendre obligatoire une telle situation, mais souligne que les répétitoires sont essentiellement donnés par des jeunes, il y a aussi des élèves de 4^e qui aident ceux de 1^{re}, car ils sont passés par les mêmes difficultés.

Le président fait voter la commission sur le RD 1508 :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

Le RD 1508 est accepté à l'unanimité.